

Règlement du Jeu Concours QR CODE Théâtre des Variétés

Article 1 - Organisation du jeu

La société SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS dont le siège social est situé 7 Boulevard Montmartre 75002 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 582 042 313, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**Jeu Concours QR CODE Théâtre des Variétés**" (ci-après dénommé le "Jeu Concours"), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 – Conditions d'accès et participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des employés de la société organisatrice ainsi que de leurs familles.

La participation au Jeu Concours est limitée à une participation par individu et ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- (i) personne physique et majeure,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) remplissant le formulaire de participation une fois le QR Code scanné sur le flyer distribué dans l'enceinte de la société organisatrice et édité par cette dernière.

Article 3 - Modalités de participation

2.1.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 2 ci-dessus.

Pour participer au jeu concours, les participants doivent remplir le formulaire de participation accessible après avoir scanné ledit QR Code.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu concours.

2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue en répondant au formulaire précité de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées seront déchues de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

2.4.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet. S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent

règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice.

Article 4 - Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants remplissant toutes les conditions de participation.

La nature des lots à remporter (places de spectacles, programme, gourde, livre du Théâtre des Variétés etc – liste non exhaustive) dont la valeur se situe entre 10€ et 100€ TTC sont mentionnés sur l'annonce du Jeu Concours et le ou les lots remportés seront indiqués dans le mail envoyés aux gagnant(e)s.

A défaut de réponse dans un délai de 3 jours, le ou la gagnant(e) aura perdu le lot et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou indemnité a posteriori. Le lot sera attribué ensuite à un autre participant.

Il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches pour obtenir les coordonnées du ou de la gagnant(e) ne pouvant être joint si le compte est inactif, invalide ou même « piraté » ou si l'adresse mail fournie est erronée.

Article 5 : Dates, durée, modification et arrêt du jeu concours

4.1.

Le Jeu se déroule sur la saison 2024 et 2025, et débute le jeudi 12 septembre à 12h00, et ce jusqu'à la dernière semaine de représentations des productions du Théâtre des Variétés au printemps 2025. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle

constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS jugerait opportun.

Article 5 - Remise des lots

Les dotations mises en jeu sont les suivantes (valeur entre 10€ et 100€ TTC) et pourront être remportées tout au long de la saison :

- Deux places de spectacle
- Un programme
- Une gourde
- Un livre du Théâtre des Variétés...

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée en cours de saison.

Les dotations décrites ci-dessus ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni reprises, ni échangées contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. Si les circonstances l'exigent, SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Le tirage au sort sera effectué chaque dernier jour du mois en cours et donnera lieu à la remise d'un lot parmi la liste précitée pour le/la gagnant(e).

Le ou la gagnante sera contacté(e) par mail, sur l'adresse renseignée dans le formulaire de participation, et informé(e) à cette occasion de la nature de son lot et des conditions de remise.

Article 6 - Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème technique, notamment lié à la connexion au QR Code ou à la réception des mails de participation.

SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison, sans que cette liste soit limitative :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession ;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 7 : Gratuité de la participation

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu.

Les coûts de connexion et frais engagés pour la participation au jeu concours via l'Internet ne seront pas remboursés aux participants.

Article 8 – Litiges

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de huit (8) jours après la clôture du jeu.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS, par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de huit (8) jours après la réception de la confirmation du prix. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 9 : Données à caractère personnel

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont traitées, enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice dans le but de procéder à la bonne gestion du présent Jeu et prévenir le(s) gagnant(s).

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifié le 6 août 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée en préambule. Le participant indiquera ses noms, prénoms et adresse postale. Conformément à la réglementation en vigueur, sa demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature et précisant l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse.

Une réponse lui sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande, cachet de la poste faisant foi.

Article 10 : Acceptation, consultation et dépôt du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent également et l'arbitrage, en dernier ressort, de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS sans contestation.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou

au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Le présent règlement est déposé auprès des services de SNTV THÉÂTRE DES VARIÉTÉS, 17 Galerie des Variétés, 75002 PARIS et est disponible gratuitement sur <https://www.theatredesvarietes.fr/>

Fait à Paris, le 05/09/2024.

L'équipe du Théâtre des Variétés